

RELIE-NOUS

DECEMBRE 1991



Bulletin d'information syndicale

Volume 4 , numéro 2

MOT DU PRESIDENT

Les mesures Pagé: impact sur nos tâches

Au début du mois de septembre, à grand renfort de publicité, le ministre de l'Education annonce qu'il injecte environ 10 millions pour venir en aide aux moins bien nantis de nos élèves, celles et ceux qui arrivent à l'école le ventre vide le matin. Cette mesure comprend 5 volets soit:

- création de pré-maternelles 4 ans à demi-temps;
- création de maternelles 5 ans à plein temps;
- soutien à l'étude;
- aide alimentaire;
- aide pour contrer le décrochage scolaire.

Ces mesures, lancées sans grande planification et pour ainsi dire sans consultation, ont eu des impacts aussi sérieux qu'imprévus sur les tâches des personnes salariées de l'A.P.P.A. qui oeuvrent dans les services de garde et la surveillance de dîner. Des coupures d'heures de travail et même des coupures de postes ont été les conséquences immédiates de la mise en place de l'ensemble de cette mesure.

En ce qui concerne l'aspect alimentaire de sa mesure, le Ministre Pagé a voulu en donner la gestion aux groupes populaires des quartiers qui devaient voir à nourrir les enfants visés. Pour la plupart de ces groupes populaires, la commande du ministre s'est avérée trop importante et ils ont dû se désister, faute de capacité de production assez forte. La C.E.C.M. a dû reprendre cette responsabilité pour la plupart des écoles en préparant des boîtes à lunch.

Après près de 3 mois de mise en application, le suivi de ces mesures m'apparaît fort mitigé: coupures de postes ou d'heures de travail dans les services de garde, mesures alimentaires mise en place avec un bonheur très relatif, mesure de soutien à l'étude qui risque de taxer fortement les budgets du transport écolier, groupes populaires qui se désistent en grand nombre et qui risquaient, de toute façon, de s'ingérer plus ou moins

habilement dans la juridiction de la C.E.C.M. Tout cela relève de la plus haute improvisation et risque de faire autant de tort que de bien à l'ensemble de notre clientèle scolaire.

Le roi est trop loin de ses sujets et ne comprend plus comment fonctionne sa société. Laisser ainsi 10 millions dans le système, risque de générer davantage de gaspillages que de solutions aux problèmes.

De toute façon, n'est-il pas pernicieux pour un gouvernement de soutenir à même les fonds publics, cette industrie de la misère humaine qui s'installe partout. Ceci est particulièrement vrai à Montréal. Mais de telles mesures ne viendront jamais remplacer une politique économique génératrice d'emplois et de qualité.

Il faut donc créer des "jobs" et non créer de nouveaux pauvres en voulant aider les moins bien nantis de la société.

DEMARCHES EFFECTUES PAR LE SYNDICAT POUR CONTRER LES EFFETS NEGATIFS DE LA MESURE "PAGE", SUR LES TACHES DES PERSONNES SALARIEES DES SERVICES DE GARDE ET DE SURVEILLANCE DE DINER:

- lettre expédiée au Ministre Pagé dès le mois de septembre, expliquant la situation;
- enquêtes téléphoniques faites auprès d'écoles touchées par cette mesure;
- préparation d'un document remis aux commissaires de la C.E.C.M.;
- rencontre avec le Conseil des commissaires à ce sujet;
- entrevue du président avec des représentants de nombreux journaux et postes de radio pour dénoncer l'aspect négatif de la mesure;
- rencontre avec les groupes populaires et le Conseil central de Montréal (CSN) pour sensibiliser ces groupes aux dangers pour nos jobs. Ces groupes se sont d'ailleurs dit fort sensible à cette problématique et viseront à éviter tout conflit à ce niveau;
- rencontre avec la sous-ministre de l'Education pour soulever l'ensemble du problème;
- rencontre avec les députés de l'opposition responsables du dossier de l'éducation;
- d'autres rencontres sont prévues avec différents groupes pour tenter de contrer les effets futurs.

Les représentants syndicaux n'ont pas chômé depuis septembre. Nous croyons que toutes ces interventions ont et porteront fruit. Cependant, il est du devoir de chacune des personnes visées d'aviser le syndicat lorsqu'il se passe quelque chose à ce niveau.

N'HESITEZ PAS A TELEPHONER: 254-3503

SERVICES DE GARDE

ASSURANCES COLLECTIVES

Mardi le 29 octobre s'est tenue une assemblée générale pour les personnes salariées des services de garde. Le but de cette assemblée était de présenter un plan d'assurances collectives préparé par la S.S.Q. Le mandat reçu par le syndicat à ce sujet, visait à présenter un plan semblable à celui déjà en place pour les autres personnes salariées du soutien. Ce plan devait également être "possiblement administré" par la C.E.C.M, c'est-à-dire sans une multitude d'options toujours difficiles à gérer.

Le plan proposé par la S.S.Q. a été jugé trop honéreux par les 182 personnes présentes.

Un nouveau mandat a alors été donné au syndicat pour qu'il fasse des recherches d'options possibles auprès d'autres assureurs.

Cette démarche est présentement en cours et se concrétisera sans doute en janvier 1992. Une nouvelle assemblée générale sera probablement convoquée à ce moment pour que les personnes salariées des services de garde en prennent connaissance.

ATTENTION - ATTENTION - ATTENTION

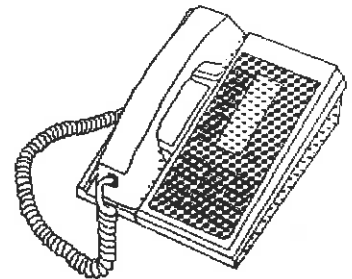
Connaissez-vous la procédure précisant le rôle du personnel dans les cas d'agression physique envers la personne?

Il est important que vous la connaissiez puisque ça touche les agressions contre la personne, les injures graves, les atteintes à la propriété ou aux biens du personnel, etc.

Vous devez savoir qu'il existe un formulaire "Rapport d'acte de violence à l'endroit du personnel" à remplir à chaque occasion. De plus, si vous avez des blessures corporelles, vous devez compléter le formulaire "Rapport d'accident" qui se présente sous deux possibilités: avec perte de temps ou sans perte de temps de travail.

AUTRE CHOSE, les personnes salariées qui doivent communiquer par téléphone en soirée ou en fin de semaine, de leur demeure privée, avec des parents d'élèves ou avec des élèves, doivent se rappeler que leur interlocuteur peut bénéficier du service "MAESTRO" de Bell et, de ce fait, repérer leur numéro de téléphone.

DONC, S.V.P. FAITES ATTENTION.



Vie ouvrière...

*Pour apprendre ce qui se passe
dans notre cour et que nous ne voyons pas toujours.
Pour comprendre, à partir de points
de vue engagés, les réalités qui nous entourent.
Pour ceux et celles qui luttent
quotidiennement, soucieux de bâtir un Québec meilleur,
dans lequel aucun groupe n'est laissé pour compte.*

**VIE
OUVRIÈRE,
UNE REVUE
QUE NOUS
VOUS INVITONS
À LIRE
ET À RELIRE.**

OFFRE SPÉCIALE AUX SYNDICATS

Revue d'analyse et d'enquête,
complice des milieux populaires et syndicaux;
VO donne la parole à ceux et celles qui ne l'ont pas.
VO, un instrument indispensable pour comprendre le monde d'aujourd'hui!

OFFRE SPÉCIALE
Syndicats: ☐ 40\$/2 ans
Syndiqués-es: ☐ 30\$/2 ans

Faire chèque ou mandat postal à:
Revue Vie Ouvrière Inc, tél.: (514) 523-5998
1212 rue Panet, Montréal, H2L 2Y7

Nom:.....
Adresse:.....
Cde postal:.....
Tél:.....

40e ANNIVERSAIRE DU MAGAZINE VO

**JOYEUX NOEL
BONNES VACANCES
SOYEZ PRUDENTS**

